LE TOURISME DURABLE POUR RÉGULER L'HYPERFRÉQUENTATION

DESCRIPTION

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui compte sur son territoire les Gorges de l'Hérault, a décidé de réguler l'activité touristique. En effet, le tourisme et la surfréquentation qu'il peut entraîner est dommageable pour l'environnement. Cette stratégie de régulation se concrétise par différentes actions.

On retouve parmi les actions : des bornes antistationnement sauvage, une navette du parking jusqu'à Saint-Guilhem-le-Désert, la valorisation des villages alentours (en partenariat avec les communes voisines) en restaurant des places publiques et requalifiant des ruelles pour inciter les touristes à aller explorer de nouveaux lieux.

La diffusion de la documentation papier est également maîtrisée et les producteurs locaux doivent respecter un cahier des charges pour pouvoir être mis en avant. L'objectif du projet de territoire 2016-2025 de la CC est de développer une économie touristique de qualité, équilibrée et permettant l'accueil de séjour sur plusieurs jours.



Marion-CCVH

CONTACT

- CC Vallée de l'Hérault, 2002
- oti@saintguilhem-valleeherault.fr

THÉMATIQUES

Attractivité du territoire / Tourisme

Environnement & Urbanisme / Développement durable

REPÈRES

8,45

